



POUR INFORMATION

Le 3 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Martine Berthet, Sénatrice de la Savoie a interpellé Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation par une question écrite n° 11379 intitulée Episodes de grêle et Agriculture.

Rappel du texte de la Question, à publier au J.O Sénat le 11.07.2019

MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires sociales*

*Membre de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

Mme Martine Berthet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les épisodes de grêle qui ont touché différents départements dont la Savoie. Le Gouvernement a annoncé que vingt à vingt-cinq communes vont être reconnues en état de catastrophe naturelle après la grêle et les intempéries de la fin juin 2019 en Ardèche, dans la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Cette reconnaissance permettra de déclencher des indemnités exceptionnelles pour les victimes de ces intempéries. De nombreux agriculteurs ne sont pas assurés contre la grêle et ne pourront pas être indemnisés pour la perte de leurs récoltes. Dans le contexte actuel de grosses difficultés économiques, c'est un nouveau coup dur porté à la profession qui fait face à la fermeture de nombreuses exploitations. Le système en place ne suffit pas à répondre à la crise à laquelle doit faire face la profession à chaque nouvel épisode d'intempérie. Tous les risques ne sont actuellement pas assurables. Il convient de repenser ce système pour permettre une meilleure indemnisation des pertes causées par les intempéries par le biais d'une assurance accessible à tous les agriculteurs. Aussi, elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend répondre le vite plus possible à cette crise.